



Televiseur defectueux, droits en terme d'échange du produit

Par **valerie**, le **12/01/2009** à **10:32**

j'ai acheté en fevrier 2007 un ecran LCD de marque LG au centre leclerc de ma region. Il s'avère que celui ci est tombé en panne en aout dernier '(variation de l'intensité du son, ecran noir impossible de rallumer).
la garantie fonctionnant, je l'ai déposé le 5 septembre au SAV.
durée des travaux estimée à 10jrs, j'ai récupéré ma tv 2 mois après.. changement de la carte de gestion.
Lors du retour, impossible de memoriser l'ensemble des chaines (nouvelle panne), retour de la tv au SAV début décembre puis nouvelle réparation, sans effet escompter puisque le problème persiste.
voilà ma question: il est décidé de me faire un avoir du montant de la tv afin de proceder à l'achat d'un nouveau poste tv.
viste au magasin, pas de tv identique, prix des tv exposées superieur au montant de l'avoir.
quels sont mes droits en terme d'échange? le magasin a t-il l'obligation de me fournir un produit équivalent sans que je sois obliger de payer la difference?
merci d'avance pour votre attention.
Cordialement.